

1919 : des baraquements en guise de mairie !



seule la façade avait résisté aux bombardements

1919 : des baraquements en guise de mairie !

Sans Hôtel de Ville, où fallait-il réunir le conseil municipal ? Au début du mois de juin 1919 la question était primordiale.



1 CLIC

Les bureaux de la mairie étaient situés à l'école Paul Bert. Mais le nombre grandissant d'enfants fréquentant l'école posait problème. Félix Lejeune, Adjoint faisant fonction de Maire avait adressé une lettre au Préfet le 23 mai 1919. Il y expliquait que « la ville ne possédant plus d'autre bâtiment pouvant s'adapter aux services de la mairie, j'ai l'honneur de vous demander à acheter des baraquements pour les services de la mairie ».

Ces baraquements étaient loin de faire l'unanimité. Désiré Daquin soulignait le 4 juin 1919 en conseil municipal que « installer les services dans des baraquements, c'est fort bien lorsqu'il s'agit d'une installation provisoire de courte durée mais c'est inadmissible lorsqu'il s'agit d'une installation de longue durée ». Le conseiller municipal estimait que la reconstruction d'une mairie allait prendre du temps. Le conseil ratifia donc l'achat des deux baraquements en attendant la reconstruction d'un nouveau bâtiment. Une reconstruction qui n'allait pas être simple. Jules Senis, Maire lors de la remise de la Croix de la légion d'honneur à la ville le 28 décembre 1919, parlait d'un monument où « il ne reste plus hélas qu'un mur au milieu des décombres de nos maisons ».

B É T H U N E
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

HORAIRES :
Lun : 9h > 19h30 sans interruption
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr